



AKKA HIGH TECH
UES AKKA France
MARS 2020

La CGT AKKA au Comité Social et Economique
FLASH CSE

Tournée des Agences... la Direction ne fait plus rêver!

L'organisation de la tournée des agences devient un véritable casse-tête pour la Direction Générale qui doit combler 3 heures de réunion tout en évitant les sujets qui fâchent... Garder la « positive attitude », l'esprit « corporate », tout en invitant les salariés à toujours faire plus pour valoriser le groupe AKKA...AKKA ceci, AKKA cela, AKKA au top, AKKA la magnifique, et puis au final... AKKA rien. La mayonnaise a tourné... Rien... Rien à faire... elle ne prend plus. Nous voyons bien que les salariés ne supportent plus ces tournures de langage annuelles... Ce show low-cost qui n'enchantent personne... Puis vient une question de la CGT AKKA : « Participation sur les bénéficiaires: zéro euros pour les salariés, Intéressement : zéro euros pour les salariés, et sur 16,9 Millions de bénéficiaires, AKKA reversent 14,2 Millions de dividendes aux actionnaires soit 84% ! Quand AKKA aura-t-elle la décence de partager le fruit de la plus-value du Travail avec tous ses salariés ? ». Par leurs vifs applaudissements, les salariés manifestent leur mécontentement et leur pleine adhésion à nos légitimes revendications! Réaction d'un salarié : «A un 'ment donné...Fallait que ça sorte! Merci pour votre intervention!». Malgré une tentative de diversion, la Direction d'AKKA(RIEN) n'aura pas apporté de réponses. Et pour finir en beauté, des salariées ont pris la parole pour appuyer notre démarche. Ces interventions, cette union des salarié-e-s et la vision de cette Direction dépassée par ces réactions confirment que notre lutte est bien la vôtre! Camarades! AKKA, c'est VOUS !

Vos représentants CGT AKKA HIGH TECH :

Franck LABORDERIE, Représentant Syndical CGT au CSE AKKA HIGH TECH, Région Occitanie : franck.cgtakka@gmail.com

Edmond ESCHYLLE, Délégué Syndical CGT, élu CSE AKKA HIGH TECH, membre de la commission SSCT et de la commission Formation, Région Ile de France : edmond.es@gmail.com

Emanuel LAGIE, Délégué Syndical Central CGT, DS Coordonnateur Groupe AKKA, Région Grand Est : emanuel.lagie@gmail.com

Bilans des comptes annuels 2018 et 2019 du CSE AKKA HIGH TECH : le carton rouge du mois !

Lors de la réunion extraordinaire du CSE du 10/03/2020, les comptes 2018 et 2019 du CSE AKKA HIGH TECH ont été présentés. Au 31/12/2019, le compte dédié aux Activités Socio-Culturelles (ASC) présente un solde débiteur de -30 104,70€ et le compte dédié au Fonctionnement un solde créditeur de +173 592,05€. Sachant que le débit des ASC a été pris sur le budget Fonctionnement. L'affectation de ces dépenses au budget de fonctionnement comporte non seulement un risque de redressement par les URSSAF mais aussi un risque pénal. En 2019, seulement 1158,81€ ont été dépensés! A quoi peut bien servir le budget de fonctionnement ? Il peut justement permettre d'améliorer les conditions de travail et le niveau de rémunération des salariés. Les formations, documentations, conseils et expertises sont des moyens de défendre les intérêts des salariés qui entrent dans le cadre des dépenses autorisées par le budget de fonctionnement. Faire appel à un conseil qui propose, en cas de situation de crise de l'entreprise, un accompagnement juridique, de la veille sectorielle, une analyse économique et financière prospective, permet de défendre la pérennité d'une société, donc l'emploi, donc les salariés. Être accompagné en cas de changement d'organisation, ou bien d'acquisition de filiale, ou encore lors de signatures d'accords sur les conditions de travail ou d'égalité professionnelle permet aussi de défendre les intérêts des salariés. L'assistance aux négociations annuelles obligatoires a également un impact financier direct qui peut être favorable aux salariés. Enfin, des audits permettent notamment de vérifier la bonne application de la loi, des accords d'entreprise ou de branche, et donc la possibilité de réclamer pour les salariés des rattrapages de rémunération lorsque des erreurs sont constatées. **Toutes ces missions entrent pleinement dans le périmètre du budget de fonctionnement et servent directement les intérêts des salariés. La CGT AKKA n'entend pas laisser les salarié-e-s d'AKKA HIGH TECH orphelin-e-s de représentants du personnel, c'est pourquoi vous pourrez compter sur nous pour mener les actions juridiques nécessaires afin de vous intégrer, voire réintégrer pour les ex-AKKA IS, dans l'UES AKKA France. (et là, en musique de fond, lancement de l'International, tous les salarié-e-s se lèvent, le poing levé, le regard fier et remuant les lèvres faisant semblant de connaître les paroles. Merci de votre participation!)**
 Sources : Volentis-cse.com



Vous voulez recevoir nos Flash Info?
Inscrivez-vous à notre liste de diffusion sur :
CGTAKKAIS.HAUTETFORT.COM





MARS 2020

SUITE FLASH CSE

Litige relatif au respect des minimas conventionnels SYNTEC - AKKA IS Ex-ACCORD 2008... ACTE 2...

Après la mise à niveau des salaires sur la paie de janvier 2020, la Direction doit proposer des transactions aux salarié-e-s concerné-e-s par un préjudice. La Direction a communiqué les informations suivantes le 26/02 : « 186 collaborateurs ont reçu un courrier de dénonciation des usages proposant un passage en modalités conventionnelles ; 161 collaborateurs ont accepté la proposition dans le délai d'un mois ; 8 collaborateurs ont accepté la proposition mais seulement en février, nous les traiterons pareil. 11 ont refusés et passent donc en base légale soit 35h sans RTT ; 6 sont sortis depuis la proposition. Nous avons invité 52 collaborateurs concernés par un préjudice, sur ces 186, à nous rencontrer ces jeudi 26 et vendredi 27/02, afin de leur expliquer le principe de la transaction sur le litige et les modalités de règlement du litige et du rattrapage de salaire. Nous leur indiquerons individuellement le montant d'indemnisation que nous avons calculé, ainsi que les bases de cette estimation. Si nous tombons d'accord, nous mettrons en paiement la transaction après signature. »

Dernier point : l'application rétroactive au 01/03/2019 de la disposition des NAO 2019, relative à la mise au niveau du PMSS des salaires (Cf. [Accord NAO 2019 page 6](#)), sera effective sur la paie de mars 2020. A suivre, lors de la prochaine réunion CSE le 26 mars.

Pour approfondir : Téléchargez le document de la CGT AKKA : [Litige relatif au respect des minimas conventionnels SYNTEC— Salariés accord 2008 ex-Silogic](#)

1% d'augmentation de salaires dans le privé c'est 3,6 milliards de cotisations sociales en plus (Retraite, Santé, Famille, Chômage) !
Pour une étude de votre situation salariale... Consultez-nous !

Crise de l'automobile? Quelles conséquences à AKKA?

300 salarié-e-s d'AKKA seraient directement impacté-e-s et seraient donc aujourd'hui en intermission. Nous demandons aux élus du CSE AKKA HIGH TECH de lancer [un droit d'alerte de la CSSCT \(Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail\)](#) et mandater un cabinet d'expertise (ex. SECAFI) afin de se faire assister et suivre la gestion d'AKKA pour proposer à chacun de ses salariés une mission adaptée et non la porte de sortie.

Vous êtes concerné-e-s? Contactez-nous !

Vos questions... : cgtakka.hightech@gmail.com

« Je suis salarié à AKKA sur la même mission depuis 3 ans et toujours en position 1.1 coefficient 95. Ayant 28 ans, est-ce normal ? Ne dois-je pas être au moins au coefficient 115 ? »

Oui, Camarade ! Tu as 28 ans et tu as « plus de deux ans de pratique de la profession », donc tu dois passer à la position 2.1 coefficient 115.

Le droit : La CCN (Convention Collective Nationale) SYNTEC précise les classifications dans son [annexe 01 pour les ETAM \(Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise\)](#) et son [annexe 02 pour les IC \(Ingénieurs et Cadres\)](#). La position 2.1 pour les IC est la seule position où figure un critère d'âge : 26 ans. Donc, si tu viens de souffler tes 26 bougies, pas d'interprétation possible. Une seule condition : avoir plus de 2 ans de pratique du métier et zou ! Tu passes illico au coefficient 115.

Les faits : AKKA et, plus généralement, les sociétés de conseils et d'ingénierie informatique, maîtrisent parfaitement les classifications SYNTEC et savent parfaitement en ignorer les dispositions permettant aux salarié-e-s d'évoluer en terme de coefficient/position. [Les minimas salariaux SYNTEC](#) se basent justement sur ces grilles de classifications... Etonnant, non? Tout l'enjeu est là.

Notre conseil : Vérifiez bien que votre coef/position correspond bien à votre fonction professionnelle avant d'étudier les minimas salariaux SYNTEC. **Besoin d'aides? De conseils? D'une étude personnalisée ? : Contactez-nous !**

Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2020 Volet

Rémunérations : la Direction botte en touche ! En date du 2/03/2020, nous avons réclamé à la Direction, par mail, l'ouverture des NAO 2020. La Direction a 15 jours pour convoquer les organisations syndicales. Sa réponse : elle compte organiser les NAO 15 jours après les résultats du 1er tour des élections professionnelles de l'UES AKKA France! Avec toutes les irrégularités notifiées par les syndicats, il est aussi facile de déterminer cette date que le point d'indice pour calculer les pensions des futures retraites!!!

Vos suggestions, remarques, revendications, questions, coups de gueule, blagues, crises de nerf, etc. :

cgtakka.hightech@gmail.com

REJOINDRE LA CGT AKKA

<https://www.libra.fdn.fr/cgt-akka/>

<http://akka.reference-syndicale.fr/>

Contacts : cgtakka.france@gmail.com

cgtakka.hightech@gmail.com

**NOTRE RETRAITE,
ELLE EST A NOUS
CGTAKKAIS.HAUTETFORT.COM**